

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

AIDE POUR FAVORISER LE MAINTIEN DES RUCHES PAR L'AMELIORATION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION

BENEFICIAIRES : Les apiculteurs résidant dans le département de l'Ain et dont des ruches sont situées dans le département de l'Ain.

DEPENSES ELIGIBLES : L'ensemble du matériel apicole (y compris matériel vivant : essaim, reine,...) nécessaire au développement d'une activité apicole dans la limite de 2000 €/an par bénéficiaire.

Les « consommables » liés à l'activité apicole ne pourront pas être pris en compte et même que le matériel « générique » et non spécifique à l'apiculture (ex : débroussailleur, remorque,...).

La subvention est calculée à partir de devis estimant les dépenses prévues.

Seules les dépenses engagées après l'attribution de la subvention par le Département de l'Ain peuvent faire l'objet d'une subvention.

TAUX D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT : 20% du montant des dépenses éligibles

JUSTIFICATIFS : la subvention est versée après transmission des justificatifs (factures acquittées au nom du bénéficiaire de la subvention)

LES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION ET LES JUSTIFICATIFS SONT A ENVOYER :

SYNDICAT D'APICULTURE DE L'AIN

66 RUE DE LA GRANGE MAGNIEN

01 960 PERONNAS

CONTACT: PIERRE GUY 06.81.81.61.43 Bureau-apiain.synd@lesapiculteursdelain.fr

Désignation du porteur de projet :

.....

Adresse du porteur de projet :

Code Postal : Commune :

Courriel : Tel : _ _ _ _ _

Statut du porteur de projet : un particulier

une collectivité

une association

un EPCI

un exploitant agricole

N° SIRET : Code NAF/APE :

Le porteur de projet est assujetti à la TVA, indiquer les montants HT

Le porteur de projet n'est pas assujetti à la TVA, indiquer les montants TTC

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE

PIECES ADMINISTRATIVES

Pour les particuliers

- Lettre sollicitant l'aide du Département
- Domiciliation bancaire (Relevé d'identité bancaire)

Pour les collectivités, EPCI, associations

- Lettre sollicitant l'aide du Département
- Numéro SIRET + code APE
- Délibération de la collectivité ou de l'association sur la demande de subvention
- Domiciliation bancaire (Relevé d'identité bancaire)
- Déclaration d'assujettissement ou non à la TVA

Pour les agriculteurs

- Lettre sollicitant l'aide du Département
- Numéro SIRET
- Domiciliation bancaire (Relevé d'identité bancaire)
- Déclaration d'assujettissement ou non à la TVA

PIECES TECHNIQUES

- Présentation technique du projet apicole :

Description des investissements prévus

Nombre de ruches initial :

Evolution du nombre de ruches : Maintien Augmentation : +ruches

Nature des miels produits :

Localisation des ruches :

Eventuellement partenariat avec les agriculteurs, propriétaires ou collectivités pour l'installation de ruches

- Devis obligatoire

- Copie de votre récépissé de déclaration de rucher